

BON DE PARRAINAGE

À joindre au bulletin d'adhésion de votre filleul

Vous êtes adhérent à La Mutuelle Communale, et vous souhaitez augmenter votre pouvoir d'achat ? C'est simple. Parrainez un membre de votre famille, un ami, un collègue ou une connaissance. S'il devient adhérent, vous recevrez 30€ de bons d'achat pour chacun de vos filleuls.

Nom du parrain :

N° de contrat du parrain :

Courriel du parrain :@.....

Nom du filleul :

Date de naissance du filleul :/...../.....

Commune du filleul :

Courriel du filleul :@.....

1 filleul = 1 contrat = 30€ de bons d'achat. Date limite de l'opération le 31/01/2021. Un parrain peut parrainer un nombre illimité de filleuls. Pour bénéficier des 30€ en bons d'achat de l'opération « J'augmente mon pouvoir d'achat », le parrain et son filleul doivent :

1. Être à jour de leur cotisations Mut'Com et de celles de la complémentaire santé au moment de la remise des bons d'achat
2. Les contrats doivent être en cours au moment de la remise des 30€ en bons d'achat.

Les bons d'achat de l'opération « J'augmente mon pouvoir d'achat » seront à retirer en février 2021 auprès de votre point conseil, votre agence ou votre partenaire référent.

Pour plus d'informations :

Mut'Com 78 rue Goya 33000 Bordeaux

www.lamutuellecommunale.com

Tél : 05 56 23 87 85

